

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 9 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Sarah TENDRON pouvoir à Baghdadi ZAMOUM, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Léa MARIÉ, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric BAINVEL

DÉLIBÉRATION : 2024-220

OBJET : LABELLISATION INFORMATION JEUNESSE

DÉLIBÉRATION : 2024-220
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION
SOCIOCULTURELLE

OBJET : LABELLISATION INFORMATION JEUNESSE

RAPPORTEUR : Nadine PIERRE

Développant une offre d'accompagnements individuels des jeunes dans leurs parcours de vie, la Ville a mis en place deux espaces dédiés, les «Pôles Ressources Jeunesse» (PRJ) :

- Quartier Est, au sein du Carré des services publics (15 rue d'Arras) ouvert depuis le 1^{er} janvier 2015,
- Quartier Nord-Sillon, au 12 Ter avenue des Thébaudières, ouverture effective courant octobre 2015.

Ces équipements ont vocation à proposer des services variés, en partenariat étroit avec les partenaires (institutionnels, associatifs, économiques) de la Ville :

- mise en place de permanences d'accueil des jeunes et leurs familles, écoute active, analyse de la demande ou des problématiques dans le parcours global des jeunes, orientation vers un interlocuteur privilégié (partenaires externes ou services de la ville) pertinent, prise de rendez-vous individuels nécessitant un suivi individualisé, etc...
- mise à disposition de ressources documentaires, en libre accès ou sous forme accompagnée,
- mise à disposition d'ordinateurs avec accès internet, en libre accès ou sous forme accompagnée, affichage d'informations institutionnelles ou associatives...
- informations sur des offres d'emploi, de stages, de jobs saisonniers et alimentaires, aide à la rédaction de CV...
- ateliers : CV et lettres de motivation, recherche de job d'été, orientation...
- interventions thématiques et évènementiels, co-animés avec des partenaires associatifs proposant des informations et dispositifs à destination des jeunes (ex : Mission locale, Plan Job, CSC...).

Les Pôles Ressources Jeunesse ont intégré en 2015 le Réseau information Jeunesse des Pays de la Loire, en étant labellisés IJ (Information Jeunesse) par l'association Info Jeunes Pays de la Loire (anciennement CRIJ - Centre Régional Information Jeunesse), et l'Etat (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Pays de la Loire - DRAJES) en vertu d'une convention tripartite triennale.

Le Réseau information jeunesse est constitué de 61 centres et points information jeunesse répartis sur tout le territoire régional, en zones rurales et urbaines, tous labellisés IJ.

Il couvre les champs suivants:

- l'orientation et la formation tout au long de la vie,
- l'éducation formelle et non-formelle,
- les métiers, leurs débouchés, les voies de formation qui y conduisent,
- tous les sujets qui intéressent les jeunes : emploi, formation, scolarité, santé et vie pratique, sports et loisirs, initiatives et projets, logement, mobilité.

Il met en avant le droit à l'information pour tous les jeunes:

- pour favoriser l'accès à l'autonomie et à la responsabilité,
- pour permettre d'agir en citoyen éclairé,
- pour faciliter la mobilité internationale.

L'accueil dans les structures est organisé selon les principes :

- d'un accueil gratuit, anonyme, ouvert à tous les jeunes, avec ou sans rendez-vous, personnalisé selon la demande, de l'auto-documentation à l'entretien individuel, assuré par des personnels formés spécifiquement,
- d'une information complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée, sur supports papier et électronique fournie par le réseau.

Outre une reconnaissance et une visibilité accrues, la labellisation permet aux PRJ de bénéficier de coordination et d'outillage du Réseau Information Jeunesse se manifestant par la mise en place de réunions et de groupes de travail afin d'échanger et de capitaliser sur les actions respectives des structures labellisées et de créer des dynamiques départementales ou régionales.

La labellisation a été renouvelée en 2018, puis en 2021, avec un projet proposant un développement de l'aller vers et la présence des animateurs sur d'autres quartiers (permanences au CSC du Bourg, dans les lycées, présence sur l'espace public...), et des coopérations et expérimentations, notamment avec l'action socioculturelle.

La convention de trois ans régissant la labellisation arrive à nouveau à échéance.

Après la période particulière de crise sanitaire et depuis la deuxième prolongation du label en 2021, les accompagnements effectifs de jeunes dans les deux PRJ et la permanence du Bourg – hors autres délocalisations et actions déconcentrées - ont oscillé entre 800 et 1 500 par an, avec une augmentation significative en 2023 (environ 1 200 accompagnements) par rapport à 2022 (un peu plus de 800), et une relative continuité en 2024 (828 en octobre).

La Ville sollicite présentement un renouvellement du label IJ sur la base d'un projet en continuité de ses interventions, lesquelles continuent d'évoluer au cours du mandat dans les logiques d'aller vers, et de maillage territorial et partenarial.

Le bilan et les orientations de l'Information Jeunesse herblinoise sont salués par IJ Pays de la Loire et la DRAJES comme pertinents et moteurs pour l'ensemble du réseau.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de la labellisation «Information Jeunesse» des deux Pôles Ressources Jeunesse herblinois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la jeunesse et à l'éducation à signer la convention relative au fonctionnement du Centre Information Jeunesse de Saint-Herblain – Labellisation ;
- de charger Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la jeunesse et à l'éducation de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 09/12/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric BAINVEL

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/12/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/12/2024